



## Déclaration liminaire UNSA Education Au CTSD du 28 juin 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Ce CTSD est centré sur les mesures d'ajustement de carte scolaire. Il constitue aussi un point d'étape sur la Loi de Refondation de l'École. Dans le cadre de la priorité donnée au primaire par notre ministère, se sont mis en place les nouveaux programmes de l'école maternelle. Dans notre département, et plus particulièrement sur la ville de St Etienne, où de nombreuses écoles se situent en éducation prioritaire, l'UNSA Education vous questionne, M. l'Inspecteur d'Académie, sur le non-accueil des enfants de moins de 3 ans qui, bien que comptabilisés dans les effectifs, se verront refuser l'accès au sein de l'école maternelle publique de leur quartier, faute de place. Comment alors expliquer à leurs familles toute l'ambition résultant des nouveaux programmes en laissant nos futurs élèves sur le bord de la classe, ou en les laissant fréquenter l'école privée voisine ?

L'UNSA Education s'inquiète aussi des primarisations à marche forcée, l'école maternelle a toute sa raison d'être et se doit, en ville par exemple, d'exister de façon propre pour bénéficier de locaux appropriés, d'un rythme de vie scolaire particulier, d'équipements spécifiques.

Concernant encore le premier degré, le renforcement de l'éducation prioritaire, notamment au travers du dispositif « plus de maîtres que de classes », constitue, pour l'UNSA Education, un point positif de la réforme, mais nous regrettons néanmoins que cette même vigilance ne soit apportée au sein de nos écoles rurales qui semblent avoir été oubliées. En effet, des difficultés scolaires perdurent au sein de nos écoles rurales, déjà éloignées des services de soins, et pour lesquelles les membres des pôles ressources, ne se déplacent pas prioritairement. Comment garantir alors une véritable égalité des chances lorsque nos élèves sont empilés à 27 ou 28 dans des classes à multiples niveaux ? L'UNSA Education demande à ce que le dispositif « plus de maîtres que de classes » puisse, dans certains cas, être étendu à nos écoles rurales.

Pour le second degré, la réforme du collège va voir le jour à la rentrée 2016. Il s'agit d'une réforme ambitieuse pour laquelle chaque membre de la communauté éducative a été largement investi tout au long de cette année de préparation, ce qui a pu créer, çà et là, des tensions dans les équipes qui ressortent fatiguées de ces nombreux temps de concertation et de préparation. En effet, dans de nombreux commentaires issus du quatrième baromètre des métiers de l'UNSA Education, c'est la notion d'urgence, de précipitation, de mauvaise préparation qui est mise en avant. Ainsi on parle « d'une réforme du collège organisée à la hâte », « à la va vite », « pas assez anticipée », de « manque de moyen », « de manque de temps », de « manque de formation ». L'année 2016/2017 sera donc décisive dans la réussite de la mise en œuvre de cette réforme.

Enfin, le gouvernement a décidé de mieux contrôler les écoles privées hors contrat et la scolarisation à domicile, en forte progression ces dernières années. L'objectif est à la fois de s'assurer de la qualité de l'enseignement dispensé au regard des attendus du socle commun et de garantir une éducation dans le respect des valeurs de la République, ce que soutient pleinement l'UNSA Education. C'est pourquoi nous demandons également un point d'étape de ce type de scolarisation dans notre département.

Véronique DE HARO, Marion DURON-ANELLI, Maëlle LAURENT